PROFIRST FRANCE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 38.112 Euros
15 rue de la Paix
75002 Paris
RCS Paris 418 467 924 98B 6192

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1er OCTOBRE 2008

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
- 3 FEV. 2009 R
9345

L'an deux mille huit,
Et le 1er octobre
À 16 heures,

Les associés de la société Profirst France, une société à responsabilité limitée au capital de 38.112 euros, dont le siège social se situe 15, rue de la Paix, à Paris (75002), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 418 467 924, (la « Société »), se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social de la Société, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Bruno Pani, titulaire de ..... 1 part,
Numérotée 1 ;

Madame Ronane Hoet, titulaire de ..... 1 part,
Numérotée 2 ;

La société Profirst International, titulaire de ..... 2498 parts,
Numérotées de 3 à 2.500 ;

Soit, au total ..... 2.500 parts.

Monsieur Bernard Stas, co-gérant, préside la réunion.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- le rapport du gérant ;
- le texte des résolutions proposées.

Le président déclare que tous les documents prescrits par la loi et les statuts ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- nomination de Monsieur Jean-Philippe Braud en qualité de gérant ;
- pouvoirs en vue des formalités.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions.

PREMIERE RESOLUTION

Désignation du nouveau Gérant

L'Assemblée Générale décide de désigner Monsieur Jean-Philippe Braud, né le 11 juillet 1976 à La Tronche (38), et résidant au 1 rue Albert 1er à Asnières sur Seine (92600), pour une durée indéfinie aux fonctions de Gérant de la Société.

Monsieur Jean-Philippe Braud, Gérant, qui accepte, déclare n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ses fonctions. Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

La rémunération du Gérant est fixée à un montant annuel de 18.000 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toute formalité légale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* *
*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par tous les associés présents

Bruno Pani

Ronane Hoet

Bon pour acceptation de gérant.

Profirst International

JP Braud SARL[1]

[1] Signée précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de gérant »